



ASSEMBLEE GENERALE D'AMAPopote

Le Mercredi 3 décembre 2008

www.amapopote.fr

Sommaire



- ❖ Rappel : Qu'est-ce qu'une AMAP ?
- ❖ Les valeurs d'AMAPopote
- ❖ Le règlement intérieur d'AMAPopote
- ❖ Exemples de paniers de légumes
- ❖ Modalités de la distribution
- ❖ Comment adhérer à AMAPopote ?



Qu'est ce qu'une AMAP ?



❖ Partenariats de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale

Vente directe du producteur au consommateur
Système de «paniers» composés des produits de la ferme

❖ Contrat solidaire

Paiement à l'avance la totalité de la consommation sur une période définie

❖ Adaptées à tout type de production

Fruits, légumes, Pain, Œufs, viande...

Les valeurs d'AMAPopote...



➔ **Respecter la bio-diversité en gérant mieux le foncier ; maintenir des terres fertiles**

➔ **Agir pour l'emploi**
- Installation de jeunes agriculteurs

➔ **Instaurer des animations sur la ferme**

- Volet pédagogique

➔ **Contribuer à repenser notre consommation**

- Économie d'énergie: produits locaux

- Implication du consommateur dans ses choix

Laissons à nos enfants un véritable patrimoine naturel

Règlement intérieur d'AMAPopote



OBJET

L'Association « AMAPopote » a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP (consultable lors de chaque adhésion), de mettre en oeuvre une relation d'échanges entre chacun de ses adhérents et les différents producteurs partenaires.

L'adhérent achète par avance une part de la production au(x) producteur(s), livrée de façon régulière « sous forme de paniers » et pour une durée déterminée.

Ce lien entre l'adhérent et le producteur se traduit par : un engagement financier, solidaire et de transparence de part et d'autre.

JOURS, HORAIRES ET LIEUX DE DISTRIBUTION

Les livraisons ont lieu dans un local mis à disposition par l'Association « Mieux Vivre à la Poterie » :

- Selon un planning défini par les producteurs
- de manière hebdomadaire

Règlement intérieur d'AMAPopote



JOURS, HORAIRES ET LIEUX DE DISTRIBUTION (SUITE)

A tour de rôle, chaque adhérent participe selon un calendrier pré-défini au bon déroulement de la distribution, à savoir le déchargement et la mise en place des produits, la transmission des informations, ainsi que le rangement du local après la distribution.

En cas d'impossibilité de remplir cet engagement, l'adhérent est tenu de se trouver un remplaçant.

Pour les distributions de légumes, un « panier d'échange » est mis à la disposition des adhérents souhaitant modifier le contenu de leur panier par échange de produits. A la fin de chaque distribution, le panier d'échange restant est livré à une oeuvre de charité.

Règlement intérieur d'AMAPopote



PARTICIPATION À LA VIE DE L'AMAP

- Lors des distributions ; tenue d'une permanence.
- Au Conseil d'Administration (instance qui dirige et anime l'association).
- Participation à d'éventuels chantiers au local de distribution ou chez les Producteurs

ADHÉSION

L'adhésion à AMAPopote est valable un an. Son montant libre est au minimum de 10€. Cette adhésion est destinée en premier lieu à couvrir les frais de fonctionnement de l'Association. Elle doit être obligatoirement payée avant la signature du premier contrat.

Une adhésion de soutien peut être envisagée et ce sans contrat avec un producteur.

Règlement intérieur d'AMAPopote



ENGAGEMENT

L'engagement de chaque adhérent, formalisé par la signature d'un contrat, est pris pour la saison. La résiliation de ce contrat est possible en cas de force majeure. Ce désistement implique l'obligation pour l'adhérent se désistant de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours s'il n'existe aucune personne inscrite sur la liste d'attente désireuse de reprendre son contrat en cours.

Les dates de démarrage des contrats sont fixées par avance. Exemples de périodes indicatives des saisons: Légumes : Avril à Septembre / Octobre à Mars ; Œufs : Septembre à Juillet ; Fruits : Septembre à Mars ; Pain: toute l'année

Les contrats sont signés suffisamment tôt par rapport à la première distribution pour que le producteur puisse prévoir sa saison de production pour l'AMAP.

Règlement intérieur d'AMAPopote



ENGAGEMENT (SUITE)

Le nombre d'adhérents ayant un contrat est limité par le CA en accord avec les producteurs. Une liste d'attente est établie et gérée par le CA; si celle-ci devient trop importante, le CA discutera des modalités de l'élargissement (soit élargissement du réseau de producteurs, soit invitation et soutien à la création d'une autre AMAP).

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le paiement des produits s'effectue par chèque(s) au nom du producteur (voir contrat d'engagement avec le producteur).

Le règlement de l'adhésion se fait à l'ordre de "AMAPopote"

Règlement intérieur d'AMAPopote



GESTION DES ABSENCES

En cas d'absence pour congés ou autre, l'adhérent doit trouver quelqu'un pour récupérer son panier. Une liste à jour des adhérents et de leurs coordonnées est disponible sur le lieu de distribution

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres volontaires (représentants des producteurs et des consommateurs) élus par l'Assemblée Générale.

Les principales missions du Conseil d'Administration sont :

- le suivi du fonctionnement démocratique,
- la coordination entre groupe et producteur(s)
- la gestion de la distribution,
- l'animation, l'information, les relations, la promotion et le développement de l'association,
- la gestion comptable et financière.

Règlement intérieur d'AMAPopote



La gestion de la distribution

Le responsable s'assure lors de la distribution, en plus du fermier, qu'un adhérent soit de permanence, à tour de rôle, pour effectuer les tâches suivantes :

- aider l'agriculteur à la mise en place des produits et participer au rangement, lister et afficher la composition du panier, s'assurer de l'émargement,
- distribuer tout document (lettre, brèves ou autres infos de l'AMAP ou du réseau),
- régler les problèmes liés à la récupération des paniers (retards, absences, divers...),
- informer les responsables de l'association : bilans, propositions, difficultés.

Règlement intérieur d'AMAPopote



L'animation, information, et promotion de l'association

- Diffusion de l'information à tous les adhérents par tous les moyens techniques (principalement mail, web, affichage),
- l'animation, propositions d'activités hors la distribution : participation à la récolte, visite de ferme...,
- la promotion et le développement de l'association
- participation à des activités de partenaires (autres AMAPs) ou d'associations et structures de l'économie sociale.

Exemple de paniers légumes ...



MOIS DE JANVIER :

Petit panier

2 ou 3 betteraves rouges ou une botte de radis
ou 3 navets ou 2 rutabagas
1 kg de carotte ou de topinambour
3 poireaux
1 petit chou ou demi chou
1 laitue ou l'équivalent en mâche
1 kg de pommes de terre

Grand panier

2 ou 3 betteraves rouges ou une botte de radis ou
les deux
1,5 kg de carotte ou de topinambour
3 poireaux
1 gros chou
1 laitue ou l'équivalent en mâche
3 navets ou 2 rutabagas
2 kg de pommes de terre
des oignons ou des échalotes ou les deux.

***Attention ces paniers sont des exemples, en réalité ils seront fonction des récoltes,
nous travaillons avec du vivant il est possible que certains légumes ne réussissent pas !!***

Exemple de paniers légumes ...



MOIS D'AVRIL : (sous réserve de disponibilité des produits)

Petit panier

une botte de radis
1 kg de carotte ou de blette
3 à 5 navets selon la taille
1 petit chou ou demi chou
1 laitue ou l'équivalent en mâche
1 kg de pdt
250 g d'épinard

Grand panier

une ou deux bottes de radis
1,5 kg de carotte si il y en a
1 gros chou
500g d'épinard
1 laitue ou l'équivalent en mâche
3 navet ou plus selon la taille
2 kg de pdt
des oignons ou des échalotes ou les deux si il en
reste

***Attention ces paniers sont des exemples, en réalité ils seront fonction des récoltes,
nous travaillons avec du vivant il est possible que certains légumes ne réussissent pas !!***

Exemple de paniers légumes ...



MOIS D'AOUT : (sous réserve de disponibilité des produits)

Petit panier

deux courgettes longues ou 1 ou 2 pâtissons
un concombre
1kg de tomates ou 250 grammes de tomates apéritif
deux poivrons
une aubergine
une salade ou des oignons ou des échalotes
un capot de piment de temps en temps

Grand panier

4 courgettes longues ou 2 ou 3 pâtissons
2 concombres
2kg de tomates
500 grammes de tomates apéritif
3 ou 4 poivrons
2 aubergines
une salade ou des oignons ou des échalotes
un capot de piment de temps en temps
un melon
un bouquet de persil
(pommes de terre sur demande la semaine précédente)

*Ces quantités peuvent être augmentées si
surplus risquant d'être perdus !*

***Attention ces paniers sont des exemples, en réalité ils seront fonction des récoltes,
nous travaillons avec du vivant il est possible que certains légumes ne réussissent pas !!***

Les modalités de la distribution



Les mardis de 18 h à 19 h

**au local de « Mieux Vivre à la Poterie »
(22 rue Jean Monnet – 35200 RENNES)**

(1^{ère} distribution de pains le mardi 9 décembre 2008)

Adhérents à tirer au sort pour aider le producteur lors de la 1^{ère} distribution

Comment adhérer à AMAPopote ?



 **FICHE D'ADHÉSION** Codification interne
N° adhérent :

Civilité : M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :@.....

Nombre de personnes dans le foyer :

Merci de préciser vos choix (à titre d'info pour AMAPopote) :

PAIN :
 500 g par semaine ou 1 Kg par semaine

LÉGUMES :
 petit panier (2 personnes environ) ou grand panier (4 personnes environ)

Contrats à valoir avec chaque producteur

L'adhésion à notre association a été fixée à 10 € par an (chèque à l'ordre d'AMAPopote et à joindre avec cette fiche d'adhésion).*

Fait à Signature :

Le

Souhaitez-vous recevoir des informations, par mail, de la part du Collectif d'habitants de la Poterie ? Oui Non

*Le montant de cette adhésion prend en compte l'adhésion d'AMAPopote ou AMAP d'Amérique, vous pouvez y adhérer en votre propre nom (10 €), les bulletins d'adhésions sont disponibles sur notre site : www.amapopote.fr


Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre ou mail, que vos coordonnées soient radiées de cette liste et (ou) qu'elles ne soient plus communiquées à des tiers.

-1 - Je complète la Fiche d'adhésion

2- Je joins ma cotisation de 10 € par foyer/an

Comment adhérer à AMAPopote ?



 **ENGAGEMENT PAIN**

Sur 4 mois
Avec le producteur Olivier Clisson

Le producteur céréalier **Olivier Clisson** vous propose du pain pour 1 période de 4 mois avec 1 mois d'essai sur les quantités.

Le consommateur s'engage sur 4 mois. Il pourra, s'il le souhaite et au bout de 1 mois, changer la quantité choisie initialement.
Ainsi, le 06/01 le consommateur signera avec le producteur et le cas échéant, un contrat établissant les nouvelles quantités.

Le pain du jour est distribué tous les mardis.

Les 4 mois de contrat correspondent aux distributions suivantes :
Le mardi 9/12, Le 16/12, Le 23/12, Le 06/01 (période d'essai)
Le 13/01, Le 20/01, Le 27/01, Le 03/02, Le 10/02, Le 17/02, Le 24/02
Le 03/03, Le 10/03, Le 17/03, Le 24/03, 31/03
Soit 16 semaines.

Le prix du pain est fixé à 4 euros le kilo.
Selon les valeurs d'une AMAP, ce prix est calculé en prenant en compte la main d'œuvre, les coûts de production, les éventuelles intempéries.

Ainsi, si vous prenez un pain de 1 kilo, vous payer 4€ x 16 semaines = 64€

Vous vous engagez à ce que votre pain soit récupéré chaque semaine au local de l'association Mieux Vivre à la Poterie 22 rue Jean Monnet entre 18h et 19h.
Si personne ne se présente votre pain sera remis à une association caritative.

/ /

1- Je complète ensuite un engagement avec le producteur de mon choix.

2- Je joins le pré-financement (par chèque à l'ordre du producteur)

Journée découverte chez Olivier Clisson Le 15 novembre 2008



Cf. panneaux d'affichage pour découvrir le travail d'Olivier

Questions – Commentaires – Réflexions...



www.amapopote.fr

AG du Mercredi 3 décembre 2008